



Maison Pour Tous Monplaisir
Centre social et socioculturel
3 rue de l'Écriture - 49100 ANGERS
Tél. 02 41 43 84 09 - Fax 02 41 43 99 44
email : contact@mpt-monplaisir.fr
Site : www.mpt-monplaisir.fr
Licences 1-1039616, 2-1039617, 3-1039618

La Maison Pour Tous Monplaisir

à tou(te)s les Candidat(e)s à l'élection municipale d'Angers, 2014

Madame, Monsieur,

A quelques semaines du scrutin municipal, les Administrateurs de la MPT souhaiteraient connaître votre positionnement et vos projets concernant les Maisons de Quartier et leur fonctionnement spécifique à Angers, et plus particulièrement pour le quartier de Monplaisir.

La MPT Monplaisir remplit depuis longtemps une fonction d'animation socio-culturelle auprès de tous les publics du quartier. Agréée Centre Social par la CAF depuis 2008, elle assure une mission de mobilisation et de coordination des différents acteurs du quartier. La MPT est reconnue pour son efficacité à animer ce réseau dans le respect de la spécificité de chacun des partenaires. Un dialogue permanent et confiant avec les différentes instances de la Ville est nécessaire pour que les responsabilités et l'autonomie de chacune des parties soient reconnues et créent une dynamique pour le quartier.

- Êtes-vous prêt à nous assurer la reconnaissance et le soutien de nos missions de Centre Social et à favoriser la concertation et la coopération entre tous les acteurs du quartier ?

La MPT est liée à la Ville par un accord de conventionnement pluriannuel, renouvelable en juin 2015. Nous pensons que le choix de faire porter par des associations le projet social des maisons de Quartier favorise l'implication des salariés, des bénévoles et des habitants dans une dynamique participative et citoyenne. Par ailleurs le conventionnement garantit une certaine autonomie du projet associatif dans le respect des objectifs contractualisés. Son caractère pluriannuel permet une gestion stable et responsable vis-à-vis des salariés.

- Continuerez-vous à confier la gestion de ces structures à des associations ?

- Ferez-vous le choix du conventionnement ?

Répondre aux problématiques liées à la jeunesse fait partie des axes prioritaires de notre projet social. La MPT assure la gestion sur Monplaisir d'un Local Jeunes (16-25 ans), dans une coopération exemplaire avec la Ville et l'ASEA (éducateurs de prévention).

Le marché public en cours sera à échéance en juin 2015.

- Comment voyez-vous le devenir du Local Jeunes ?

L'accès à la culture est essentiel pour le développement et la dignité de chacun, créateur de réflexion, de débat et de lien social. Nous avons adhéré à la Charte Culture et Solidarité dans une véritable démarche d'accompagnement et souhaitons développer nos actions en ce sens.

- Poursuivrez-vous l'engagement de la Ville dans la Charte Culture et Solidarité ?

Dans l'attente d'une rencontre ou d'une réponse écrite à nos questions, nous vous adressons nos meilleures salutations

Annie Girard, Présidente de la MPT

P/la Geneviève MENGUY, vice-présidente

ggf